

Délibération n°103/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 19 MAI 2025

Date de convocation : 30 avril 2025	Nombre de présents : 53
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de membres en exercice : 78	Nombre de votants : 64
Date d'affichage : 30 avril 2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trente avril deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LHOUE Mireille, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAGON Jean-Pierre, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Hermier), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (suppléant M. Ragon), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : BOISARD Jean-François, CHOUARD Nadia, CONTE Claude, DAVEAU Max, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JAVON Fabienne, MELLIN Solange, PAURON Éric, PROT Michel, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Richard JASKOT

OBJET : Ouverture d'un poste d'animateur/rice culturel / gestionnaire administratif à 35/35ème dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique,
- Considérant qu'il convient de créer un poste à temps complet d'animateur/rice culturel / gestionnaire administratif afin d'assurer le suivi des dispositifs CLEA/CTL,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources humaines,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°103/2025

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (64 voix pour) :

- VALIDE l'ouverture à 35/35^{ème} d'un poste d'animateur/rice culture / gestionnaire administratif dans le cadre d'emploi des rédacteurs et adjoints administratifs territoriaux.

- DIT QUE cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des rédacteurs et des adjoints administratifs territoriaux, à tous les grades des cadres d'emplois concernés.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

- PRECISE que le niveau de recrutement et de rémunération se situe entre l'IB 388 et l'IB 558 pour les adjoints administratifs territoriaux puis entre l'IB 446 et l'IB 707 pour les rédacteurs territoriaux.

- PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025,

- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

